

10 mai 2022

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 9 juin 2021 de M^{mes} et MM. Joëlle Bertossa, Paule Mangeat, Théo Keel, Pascal Holenweg, Pierre-Yves Bosshard, Ahmed Jama, Christel Saura, Amanda Ojalvo, Olivier Gurtner, Timothée Fontolliet, Dalya Mitri Davidshofer et Arnaud Moreillon: «Un plan de relance pour la culture».

Rapport de M^{me} Ana Maria Barciela Villar.

Cette motion a été renvoyée à la commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du Conseil municipal du 8 septembre 2021. La motion a été étudiée par la commission lors des séances des 18 octobre, 8 novembre 2021 et 10 janvier 2022 sous la présidence de M^{me} Paule Mangeat. Les notes de séances ont été prises par M. Zaugg Daniel, que la rapporteuse remercie par la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les acteurs et actrices culturels sont parmi les plus durement touchés depuis le début de la crise du Covid;
- que les lieux culturels sont restés fermés durant des mois (première et deuxième vague);
- que leur réouverture se fait par étapes et avec des jauges fortement réduites;
- qu'un véritable embouteillage, constaté dans toutes les structures d'accueil (théâtres, cinémas, etc.), provoque de nombreuses annulations de spectacles, faute de dates disponibles;
- que la pandémie a prouvé la nécessité absolue de la culture pour la population;
- que le domaine culturel est un secteur économique vital pour notre Ville;
- que, sans soutien ni plan de relance, beaucoup de métiers inhérents à ce domaine vont disparaître et avec eux des compétences rares et précieuses;
- l'impact positif des mesures déjà prises par le département de la culture de la Ville de Genève;
- les incertitudes actuelles et futures du développement de cette crise sanitaire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place rapidement un plan de relance pour soutenir financièrement et accompagner les

artistes et tous les métiers liés au secteur culturel, en s’inspirant des mesures déjà prises dans ce sens.

Séance du 18 octobre 2021

Un commissaire propose de lier le traitement des motions M-1634 et M-1627.

Cette proposition est acceptée à l’unanimité (*note du SCM: voté dans le cadre du traitement de la motion M-1634 lors de la même séance*).

Audition de M^{me} Joëlle Bertossa, motionnaire

M^{me} Bertossa relate que la motion part du constat que les milieux culturels sont parmi les plus durement touchés économiquement depuis le début de la crise sanitaire. Récemment, la presse a rapporté que ces milieux ont souffert d’une baisse de fréquentation de 30%. A cela s’ajoute le fait que la crise a engendré un véritable embouteillage dans toutes les structures d’accueil (théâtres, cinémas, etc.). Cet embouteillage provoque de nombreuses annulations de spectacles, faute de dates disponibles. La violoncelliste Estelle Revaz a pu confirmer l’ampleur de ce phénomène.

Enfin, il faut prendre en compte que les mesures de soutien prises par la Confédération risquent d’arriver à terme à la fin de cette année. Face à ces éléments, la motion souhaite donner les moyens au Conseil administratif de mettre en place un plan de relance pour soutenir les actrices et acteurs du secteur culturel. Il faut garder à l’esprit que ce secteur est aussi un vecteur de richesse économique pour la Ville de Genève.

L’audit mené par Ernst & Young SA avait démontré que chaque franc donné par les collectivités publiques au cinéma romand rapportait 3,1 francs à la région.

Questions des commissaires

Une commissaire aimerait avoir des précisions sur le phénomène d’embouteillage.

M^{me} Bertossa répond que les lieux culturels ont été fermés durant des mois. Comme leur réouverture se fait par étapes et avec des jauges fortement réduites, les spectacles qui avaient été mis en suspens se retrouvent dans une situation de doublon avec la programmation actuelle.

Une commissaire considère qu’il ne faut pas opposer un style musical à un autre, mais trouver un équilibre entre ceux qui portent le passé et ceux qui doivent

générer l'avenir. Une des difficultés pour atteindre cet objectif est l'absence de référentiel commun en termes de rémunération des artistes.

M^{me} Bertossa relève que la Fédération genevoise des musiques de création (FGMC) distingue la musique de patrimoine et celle de création. Il est quand même différent d'interpréter une œuvre existante que d'en créer une nouvelle. Or, la phase de création n'est pas rémunérée.

Une commissaire précise que l'artiste qui interprète une œuvre effectue un réel travail. L'interprétation d'une partition est proche de la créativité. Il serait donc intéressant de trouver un langage commun autour de la notion de travail.

Un commissaire souligne que la présente motion est beaucoup plus générale que la précédente. Elle prend en compte tout un secteur qui a été fragilisé par la crise sanitaire. Son but est de mettre en place une politique de relance pour l'ensemble de ses actrices et acteurs.

M^{me} Bertossa considère que les mesures de réduction de l'horaire de travail (RHT) ont permis de limiter les pertes liées à la crise sanitaire. Autrement dit, elles ont fonctionné comme un garrot. En revanche, aucun fond existant ne comble le manque à gagner que représente le fait de ne pas pouvoir montrer son travail. Les impacts de ce manque à gagner vont se faire ressentir l'année prochaine.

Une commissaire rejoint les propos d'une autre commissaire. Elle relève qu'en opposant une catégorie à une autre, la première motion risque d'engendrer du ressentiment au sein du milieu de la musique. Quant à la seconde motion, on peut s'interroger sur la pertinence de lancer un plan de relance pour un milieu professionnel particulier. Ce procédé crée une inégalité de traitement vis-à-vis d'autres secteurs économiques. Il ne faut pas oublier que de nombreux cafetiers et restaurateurs ont dû fermer leur commerce à cause de la crise.

M^{me} Bertossa note que la motion n'exclut pas la possibilité d'apporter une aide à d'autres secteurs économiques.

Un commissaire ajoute que la culture est le secteur où la Ville a le plus de compétences. Il paraît donc logique d'y appliquer un plan de relance.

Une commissaire relève que la Ville a voté un soutien à la culture à hauteur de 1,9 million de francs lors de la dernière séance plénière.

Un commissaire répond que ce montant n'est pas destiné à favoriser la reprise économique du secteur culturel. Il ne faut pas confondre plan de sauvetage et plan de relance. Quant à la mise en œuvre de ce plan de relance, cette mission incombe au Conseil administratif.

Une commissaire note que le modèle qui sera proposé par le Conseil administratif pourra être mis en place pour d'autres secteurs.

Une commissaire demande si la Ville ne devrait pas demander un retour sur les droits d’auteur à partir du moment où elle octroie une aide.

M^{me} Bertossa répond par la négative. Les droits d’auteur constituent un deuxième moyen de subsistance pour les artistes. Certes, il existe des systèmes d’avances sur recettes dans certains pays européens. M^{me} Bertossa n’est toutefois pas favorable à introduire cette façon de procéder en Ville de Genève.

Un commissaire remarque que les institutions culturelles ont pu maintenir leur situation grâce aux aides de la collectivité. Il faut donc pouvoir identifier les artistes qui n’ont pas pu bénéficier des mesures d’exception mises en place durant la crise. Par ailleurs, il semble important de limiter le périmètre des bénéficiaires. La motion ne devrait s’adresser qu’aux artistes qui habitent en ville de Genève.

M^{me} Bertossa confirme que la motion s’adresse aux artistes résidant en ville de Genève. Encore une fois, les mesures édictées par la Confédération vont prendre fin en décembre. La motion propose donc de réfléchir à comment aider les artistes pour qu’ils puissent poursuivre leurs activités dès l’année prochaine.

Ledit commissaire estime que la culture n’est pas le seul secteur impacté par la crise. La Ville pourrait également apporter une aide aux associations sportives, aux clubs de seniors ou aux infrastructures pour la jeunesse. Or, le Parti socialiste ne semble pas s’être intéressé à ces secteurs. A force d’investir dans la culture, la Ville risque de pénaliser ces secteurs.

M^{me} Bertossa répond que la commission pourrait avoir une meilleure vision de la situation du secteur culturel en auditionnant les actrices et acteurs concerné-e-s. Une artiste mondialement connue comme Estelle Revaz ne sait pas comment elle pourra poursuivre son activité lorsque les RHT prendront fin. Pour répondre à l’intervention précédente, la motion ne s’adresse pas au personnel des institutions, mais aux artistes indépendants.

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), de M^{me} Carine Bachmann, directrice du DCTN, et de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du DCTN

M. Kanaan note que la motion M-1627 donne l’occasion au département et au directeur du MAH (*note du SCM: M. Marc-Olivier Wahler, auditionné dans le cadre de la motion M-1637*) d’apporter des éléments concrets à la commission.

M^{me} Bachmann rappelle que la Confédération et le Canton ont élaboré tout un dispositif d’aide aux entreprises culturelles et en faveur des acteurs culturels et artistes durant la crise sanitaire (RHT, indemnités des pertes financières, projets de transformation, etc.). La Ville a, elle, maintenu les subventions dans leur

intégralité et a proposé différentes mesures de soutien (révision des tarifications et des émoluments, participation aux indemnisations des pertes financières, etc.). Au niveau fédéral et cantonal, les acteurs culturels qui ont le statut d'indépendant ont bénéficié de l'assurance perte de gain (APG). La Confédération a également mis en place des aides d'urgence pour les personnes qui ne répondraient pas aux critères de l'APG. Grâce à l'élargissement de la loi Covid, les acteurs culturels ont également pu avoir accès aux indemnisations des pertes financières, à des aides au loyer et à d'autres mesures complémentaires. Au niveau municipal, un plan d'action de soutien à la culture a été mis en place. Ce plan comprenait différents projets visant à créer de l'emploi et à rémunérer le travail des artistes, par le biais de résidences et de bourses notamment.

En ce qui concerne l'avenir, le résultat de la votation populaire du 28 novembre 2021 sur la modification de la loi Covid pourra avoir un impact sur le périmètre des bénéficiaires. Par la suite, le Parlement fédéral devra se prononcer sur la proposition de prolongation de la loi Covid. Or, on ne peut pas prédire si la fréquentation des scènes culturelles aura augmenté d'ici là. Pour pouvoir se prononcer sur la motion M-1627, le Conseil administratif doit donc attendre ces deux décisions. Dans l'intervalle, il a quand même mené plusieurs pistes de réflexion. La première concerne la rémunération des artistes et le portage salarial. L'absence de statut pour les artistes (ni salariés, ni indépendants ou alors intermittents) a beaucoup fragilisé leur situation durant la crise. Il paraît donc important d'apporter des solutions à cette question. Le second axe porte sur le soutien et l'accompagnement des associations professionnelles. En effet, il faut pouvoir informer les artistes de leurs droits et obligations. La Ville prévoit également d'encourager les tarifs minimum pour les artistes locaux. Il s'agit de contrôler que ces tarifs sont respectés au sein des institutions subventionnées et d'accompagner les organisations de branche dans l'élaboration de ces tarifs. Enfin, on peut citer le soutien à l'industrie musicale et aux intermédiaires (labels et agences). En parallèle à ces mesures, la Ville va mener une réflexion sur les modalités et les formats de soutien à la culture. Dans ce cadre, le Service culturel se penche sur l'optimisation de la rémunération des phases de production culturelle. Actuellement, seules les répétitions et les représentations sont rémunérées. Les phases de recherche et de création ne sont pas prises en compte. Pour remédier à cette situation, il est envisagé de soutenir le travail des artistes par des bourses et d'élargir le champ des bénéficiaires. La Ville prévoit également de prolonger la mise à disposition gratuite des scènes culturelles, de maintenir des résidences, de reconduire des bourses (recherche et aides à la création) et de renforcer les acquisitions d'œuvres d'art. Enfin, un nouvel espace d'exposition sera aménagé au Carré-Vert.

M. Kanaan affirme que la Ville est confrontée à un nouvel enjeu. Elle doit réussir la transition entre un dispositif de gestion de crise et un apparent retour à la normale. Bien que les scènes culturelles aient rouvert, le public n'a pas encore

repris ses habitudes de fréquentation. Pour y voir plus clair, la Ville prévoit de réaliser un état des lieux entre janvier et février 2022. Il est important de comprendre si les changements de consommation de l'offre culturelle sont temporaires ou durables. Par ailleurs, il ne faut pas que la fin des dispositifs d'aide mette en danger le secteur de la culture. Si la Confédération décide de mettre fin aux mesures de soutien, la Ville doit pouvoir assurer une transition rapidement, dans la mesure de ses moyens.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si les besoins des acteurs culturels avaient été identifiés avant la crise. Il est étonnant que la Ville propose de renforcer les contrôles sur la façon dont l'argent est dépensé par les bénéficiaires. D'autre part, on peut s'interroger sur le fait de cibler les mesures d'aide sur un secteur professionnel particulier sachant que la crise a touché différents corps de métiers.

M^{me} Bachmann répond que les fonds débloqués par la Confédération, le Canton et la Ville ont été octroyés aux bonnes organisations. Si le Parlement fédéral décide de refuser la proposition de prolonger la loi Covid, toutes les aides vont s'arrêter à la fin de cette année. Dès lors, les organisations n'auront plus la possibilité de se faire indemniser leurs pertes. La Ville doit donc réfléchir sur la façon de soutenir les emplois. Quant aux acteurs culturels qui n'ont pas le statut d'indépendants, il faut pouvoir leur venir en aide afin qu'ils puissent au moins avoir accès à un salaire minimum.

La même commissaire demande pourquoi la question de la reconversion professionnelle n'est pas abordée dans le domaine de la culture.

M. Kanaan répond que l'assurance-chômage ne paie pas de reconversion professionnelle. Elle propose souvent une dégradation dans le secteur professionnel aux personnes actives dans la culture. Un artiste se verra par exemple proposer un poste d'huissier dans les salles de spectacle. Il n'y a pas de sot métier mais ce n'est pas le même métier! Récemment, le Grand Conseil a approuvé un nouvel outil de reconversion. Désormais, les adultes de plus de 40 ans pourront demander une bourse de 40 000 francs par an pour entamer une vraie reconversion.

Un commissaire demande où la Ville pourra trouver des ressources supplémentaires pour financer le plan de relance. Il s'interroge aussi sur la pertinence de reprendre une politique culturelle avec un budget zéro.

M. Kanaan répond que la question des ressources fera l'objet d'arbitrages. La crise a eu pour effet d'augmenter les inégalités entre secteurs professionnels. La Ville va donc devoir se pencher sur la répartition des ressources. Quant à la proposition d'instaurer un budget zéro, elle ne fait aucun sens dans le domaine de la

culture. En plus de se mettre à dos l'ensemble des bénéficiaires, cette question implique de mettre en place des critères pour juger de l'importance et de l'utilité de chaque organisation. Or, le Conseil municipal a toujours refusé de mettre fin à des soutiens.

Un commissaire note que beaucoup d'organisations sportives, de seniors et de jeunes se sont retrouvés dans une situation difficile. Plutôt que de distribuer une fois de plus des aides au domaine culturel, la Ville pourrait innover en instaurant un budget de base zéro. Ce procédé permettrait de mieux cibler les bénéficiaires.

M. Kanaan réaffirme qu'il ne croit pas à un budget de base zéro. L'utilisation des ressources implique de faire des choix politiques. Pour l'instant, le Conseil administratif a décidé de ne pas intégrer les mécanismes salariaux au budget. Par ailleurs, si le Canton ne prend pas ses responsabilités en matière culturelle, la Ville peut décider d'être moins généreuse au niveau des charges de ville-centre.

Un commissaire constate que la proposition de plan de relance part du principe que tout artiste doit pouvoir vivre de son art. Or, cette hypothèse de travail ne va pas forcément de soi.

M. Kanaan interprète la motion comme une volonté d'être attentif à la transition entre la fin d'un dispositif de crise et la reprise d'une normalité. Elle offre également la possibilité de réfléchir sur la manière d'améliorer le soutien aux artistes. L'enjeu de la motion n'est pas de rémunérer automatiquement l'ensemble des artistes, mais d'apporter une aide décente à des travaux dont la qualité artistique est reconnue.

Une commissaire demande si les artistes qui entament une reconversion professionnelle auront la garantie d'une possibilité d'emploi à Genève. Plusieurs exemples lui ont révélé que beaucoup d'employeurs préfèrent engager des personnes habitant de l'autre côté de la frontière.

M. Kanaan précise que les dispositifs de reconversion professionnelle sont cantonaux. Son pronostic va dans le sens inverse: la Suisse va manquer cruellement de forces de travail. D'autre part, le DCTN est attentif aux candidatures locales.

La présidente s'enquiert de la forme et du périmètre des soutiens aux labels et agences.

M^{me} Bachmann enverra une réponse par écrit à cette question.

Un commissaire craint que les spectacles continuent de mobiliser un personnel réduit à cause des restrictions sanitaires. Cette situation risque de fragiliser encore un peu plus les métiers annexes des arts de la scène.

M. Kanaan note qu'un des critères d'attribution est le nombre d'emplois créés et leur diversité. Le département reste attentif à cette question. Le volume global financier est stable.

On peut se poser la question du soutien à des petits projets éphémères plutôt que de faire travailler une équipe pendant une longue période.

La présidente demande si le département envisage d'apporter des solutions aux œuvres qui n'ont pas pu être jouées durant la période de pandémie.

M. Kanaan répond que les théâtres n'ont pas prévu de solution homogène au problème des embouteillages. Le Théâtre Le Poche a décidé de renforcer sa programmation afin de ne pas sacrifier les œuvres qui n'avaient pas pu être jouées. Cette décision a pu être possible grâce au soutien du mécénat. D'autres théâtres ont opté pour des programmations plus courtes.

Un commissaire aimerait comprendre comment le Canton pourra financer les sociétés de portage.

M. Kanaan note que les acteurs des arts plastiques et visuels ne sont pas tous autoportants. Il semblerait que certaines branches de la culture doivent être soutenues.

Séance du 8 novembre 2021

Audition de M^{me} Estelle Revaz, violoncelliste

M^{me} Revaz relate que le secteur culturel a été mis à l'arrêt pendant de nombreux mois. Or, les bases légales et les indemnités ont mis du temps à être mises en place. L'impossibilité de maintenir la production a causé beaucoup de dommages à tous les échelons. Le secteur a connu une vague d'annulations et l'absence de règles a créé une situation ingérable. Comme les indemnités ont été versées tardivement, la majorité des producteurs n'engagent plus. Cette situation crée une absence de perspectives pour 2022. Un plan de relance qui soutient la production, la création et la diffusion est donc nécessaire.

Questions des commissaires

Un commissaire aimerait avoir l'avis de M^{me} Revaz sur les plateformes de portage qui garantissent le paiement d'un salaire aux artistes.

M^{me} Revaz estime que la question du statut des acteurs culturels ne peut pas être réglée de façon définitive avec la proposition de portage salarial. Il faut prendre conscience que des règles tacites régulaient le secteur culturel avant la

crise. Un producteur n'acceptera pas forcément de travailler avec des sociétés de portage pour des raisons de coûts. Il préférera engager un artiste qui accepte d'être payé au cachet. La culture est un secteur libéral qui est soumis à l'offre et à la demande. Quant à la question de l'indemnisation des pertes financières, il faut savoir qu'il est déjà difficile d'obtenir un contrat de la part d'un programmeur alors même que la prestation a été annulée.

Le même commissaire estime que les contrats devraient être signés à l'avance afin d'éviter ce genre de situation.

M^{me} Revaz estime que cette proposition peut représenter une solution transitoire pour les grandes institutions.

Une commissaire demande si M^{me} Revaz a pu vivre des expériences artistiques qui n'auraient peut-être pas eu lieu sans la crise.

M^{me} Revaz répond qu'elle se serait bien passée de cette crise. Il est possible qu'elle ait pu transposer l'énergie du désespoir dans certaines de ses interprétations. Même si la crise a pu nourrir sa musique, elle a surtout créé des dégâts humains irréparables.

Une commissaire demande si M^{me} Revaz a eu droit aux prestations de chômage.

M^{me} Revaz répond par la négative. Elle est une artiste indépendante. Ce statut lui a été accordé après six années d'activités professionnelles. N'ayant pas droit à l'APG, elle a dû attendre les pertes financières. Toutefois, beaucoup d'artistes n'ont pas pu faire valoir de contrats annulés.

La question des assurances sociales doit être étudiée par les offices fédéraux afin d'évaluer les systèmes à mettre en place (SARL, association, société de portage, etc.). A noter que les autres pays européens n'ont pas créé de statut pour les acteurs culturels mais ont trouvé des modalités spécifiques aux mesures existantes. On peut citer la Belgique qui a trouvé un coefficient qui prend en compte les jours de préparation pour déterminer le cachet.

Une commissaire note qu'il peut être difficile de définir précisément ce qu'est un artiste. Par ailleurs, le temps de préparation peut être facile à identifier pour certaines professions.

M^{me} Revaz confirme que le sujet est complexe. Le système belge présente l'avantage de régler la problématique des cachets. En payant une prestation selon un coefficient qui divise le nombre de jours travaillés, l'artiste peut cotiser à l'assurance-chômage. La question des intermittents pose problème car elle n'englobe pas les artistes qui ont un statut mixte ou qui reçoivent exclusivement des cachets.

Une commissaire comprend que le système belge n'enlève rien à la précarité de l'artiste. Au contraire, la cotisation au deuxième pilier peut poser problème à certains artistes.

M^{me} Revaz précise que le coefficient divise le cachet par un certain nombre de jours, et non un certain nombre d'heures. Ce lissage de revenu permet de cotiser à l'assurance chômage sans être impacté financièrement. Se pose ensuite la question des devoirs de l'acteur culturel. Or, beaucoup d'artistes se trouvent dans des situations complexes. Aux cachets peuvent s'ajouter les contrats d'enseignement ou encore les contrats d'intermittence.

Une commissaire demande si les acteurs culturels ont envisagé de créer une association sans but lucratif qui leur permette d'assurer un statut de salarié en fonction des contrats.

M^{me} Revaz répond par l'affirmative. Toutefois, l'association à but non lucratif nécessite la signature de trois personnes. Ce procédé peut enlever une certaine liberté à l'artiste. L'idée du conseiller national Samuel Bendahan est plutôt de créer une association dans laquelle l'artiste serait maître à bord.

Un commissaire demande comment le système belge calcule la rémunération de l'acteur culturel qui a travaillé plus de jours que ce qui est prévu durant le mois.

M^{me} Revaz rapporte que la Belgique a ajouté une disposition légale pour définir les bénéficiaires de la méthode de lissage. A partir de là, le système effectue un lissage sur l'année.

Séance du 10 janvier 2022

Audition de M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, chargé du Département de la cohésion sociale, et de M^{me} Cléa Redalié, conseillère culturelle à l'Office cantonal de la culture et du sport

M. Apothéloz relate que le Conseil fédéral a adopté le 20 mars 2020 une première ordonnance Covid-19 culture pour pallier la fermeture des lieux culturels. Dans le cadre de cette aide financière, un franc fédéral soutenu équivalait à un franc cantonal investi. Les Cantons n'ont donc pas eu une grande marge de manœuvre dans l'application de cette ordonnance. Cette dernière était restrictive sur un certain nombre de points et excluait notamment le secteur du livre, les écoles de formation et les fondations de droit public.

A l'initiative du Département de la cohésion sociale (DCS), le Canton, la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises et la Loterie romande ont alors mis en place un comité de pilotage pour mettre en œuvre cette ordon-

nance. A ce jour, elle a permis de dépenser un montant de 13,7 millions de francs afin de venir en aide au secteur de la culture. Ensuite, le Conseil fédéral a adopté une nouvelle ordonnance qui confirmait les principes de la première et offrait une ouverture aux Cantons pour soutenir d'autres acteurs culturels, marge dont le DCS a pris pleinement l'ouverture. Cela a permis au Canton de voter la loi 12190, le 2 juillet 2021, laquelle apporte non seulement des indemnités pour pertes d'activités mais également une aide complémentaire cantonale pour un montant 4,95 millions de francs.

Cette loi se déploie sur les quatre axes suivants: des bourses et des résidences pour les actrices et acteurs culturels; des aides subsidiaires, soit un revenu minimum de 3840 francs, pour les actrices et acteurs culturels insuffisamment ou pas aidés par les mesures de la Confédération; des aides exceptionnelles aux organisations professionnelles qui fournissent un effort particulier pour soutenir leurs membres en cette période de crise sanitaire; des aides ponctuelles pour des projets culturels dans des lieux ou des formes innovantes. Ces éléments montrent que le Canton a été actif dès le début de la crise pour soutenir le secteur de la culture.

M^{me} Redalié ajoute que le Canton a reçu environ 170 demandes de bourses et d'aides ponctuelles pour des projets innovants. Il a pu soutenir l'ensemble des actrices et acteurs culturels qui répondaient aux critères demandés. Le montant de 4,95 millions de francs a donc été utile pour venir en aide à ces personnes.

Questions des commissaires

Un commissaire s'enquiert de l'impact de l'absence de budget cantonal sur les engagements de soutien au secteur de la culture.

M. Apothéloz répond que l'absence de vote formel du Grand Conseil sur le budget cantonal a fait passer le Canton sous le régime des douzièmes provisoires. Dans ce cadre, il est autorisé de présenter à la Commission des finances des crédits supplémentaires permettant au Canton de répondre à ses obligations légales. Cela a été fait pour le traitement de la seconde ordonnance Covid-19 culture. L'absence de budget cantonal n'aura donc pas d'impact sur la poursuite des aides à la culture.

Ledit commissaire demande si la participation du Canton au financement du Grand Théâtre a été reportée.

M. Apothéloz répond que les provisions ont été réalisées pour faire passer le paiement du Grand Théâtre en 2022.

Le même commissaire aimerait savoir où en sont les discussions sur la répartition des tâches dans le domaine culturel.

M. Apothéloz répond que le Conseil d'Etat sera saisi de trois documents le 19 janvier 2022, à savoir les lignes directrices de la politique culturelle cantonale, un avant-projet de loi pour la mise en œuvre de l'IN 167 et le projet de répartition des besoins financiers.

Une commissaire aimerait savoir comment le Canton a pu octroyer un revenu mensuel de 3840 francs aux artistes indépendants, lesquels ont parfois plusieurs activités professionnelles.

M. Apothéloz répond que le Canton a mis en place un portail pour permettre aux actrices et aux acteurs concernés de se déclarer.

M^{me} Redalié précise que le public cible concernait les personnes qui avaient déjà reçu des soutiens via le dispositif de la Confédération et dont le revenu mensuel était inférieur à 3840 francs. Pour atteindre les autres bénéficiaires potentiels, le Canton a mené une campagne de communication assez large. Des flyers ont été intégrés à tous les sites internet professionnels. Ils ont également circulé dans les TPG pendant quelques semaines. Pour pouvoir bénéficier de ce revenu, il fallait résider à Genève et être actrice ou acteur professionnel. Le Canton n'a pas été restrictif sur les questions liées au statut d'indépendant.

La présidente s'enquiert du soutien apporté au monde culturel de la nuit.

M^{me} Redalié rapporte que le Canton est en contact avec le Grand conseil de la nuit, lequel a fédéré plusieurs entités. Il est à l'écoute des problématiques générales, sachant que certaines entreprises culturelles ont pu bénéficier des aides pour les cas de rigueur et que d'autres peuvent être indemnisées sur le volet culturel. Le Canton a effectué tout un travail au début de l'année 2021 pour clarifier les orientations et éviter que certaines entités passent entre les mailles du filet.

Un commissaire souhaiterait avoir des statistiques sur les demandes et leur aboutissement.

M. Apothéloz rapporte que 529 demandes ont été déposées dans le cadre de la première ordonnance fédérale; 426 demandes ont été reconnues valables, 20 ont été refusées et 64 ont été exclues. Le montant total de ces aides s'élève à 13,7 millions de francs. Quant aux demandes hors périmètre, on compte 37 demandes déposées, 31 demandes approuvées, 2 demandes retirées et 4 demandes retirées ou exclues. Le montant de ces aides se monte à 1,9 million de francs.

M^{me} Redalié rapporte que les demandes formulées dans le cadre de la deuxième ordonnance ont compté beaucoup moins de refus. Cela s'explique par la plus grande ouverture de ce texte aux bénéficiaires. Les refus concernent la plupart du temps des entités qui n'auront plus de pertes une fois leur APG, assurance-chômage ou RHT reçus. A cela s'ajoutent les personnes qui ne résident pas à Genève et/ou qui ne sont pas professionnelles.

Une commissaire aimerait savoir comment le Canton évalue les pertes financières d'un artiste.

M^{me} Redalié répond que le Canton prend la moyenne des revenus en 2018 et 2019. En revanche, il est plus difficile d'évaluer les pertes en termes de visibilité et de carrière. C'est à ce niveau que les bourses et les résidences sont importantes. Les projets de transformation ont aussi été créés dans une optique de relance. Face aux incertitudes professionnelles, il est essentiel de proposer des soutiens qui permettent d'envisager l'avenir.

Une commissaire demande si les actrices et acteurs culturels qui ne sont pas forcément attachés à un cadre institutionnel (maquilleurs, décorateurs, costumiers, etc.) peuvent revendiquer une aide.

M^{me} Redalié répond que ces personnes ont aussi pu obtenir les aides aux revenus du Canton. Une attention est également portée aux professions qui ne sont pas forcément sur le devant de la scène.

Une commissaire s'enquiert des mesures prévues par le Canton pour remettre la culture au centre des activités humaines.

M. Apothéloz rapporte que le Canton a intégré les librairies et les maisons d'édition aux bénéficiaires hors périmètre de l'ordonnance, permis avec l'ordonnance Covid-culture II. Lors de la fermeture des magasins, le Conseil d'Etat a souhaité maintenir les librairies ouvertes; là encore, Genève a été le seul canton. Le fait de pouvoir accéder à des livres dans une période aussi troublée a été considéré comme essentiel.

Au niveau cantonal, le monde politique va devoir se poser la question du soutien qu'il entend donner à la culture. Le projet de modification de la loi sur la culture entend renforcer les actions du Canton en matière de coordination et de soutien à la création et la diffusion. En parallèle aux aides complémentaires, le Canton doit renforcer la capacité à porter des messages. C'est pourquoi il prévoit de soutenir la partie faîtière. Les actrices et acteurs culturels doivent pouvoir se structurer et organiser leur discours. La culture est un outil précieux pour favoriser le vivre-ensemble.

Une commissaire demande si des aides pérennes ont été envisagées par le Canton.

M. Apothéloz répond par la négative en ce qui concerne les aides Covid-culture. De mars 2020 à octobre 2020, les actrices et acteurs culturels ont pu déposer leur demande d'aide dans le cadre de la première ordonnance. A suivi une deuxième période de postulation. Tout ce processus s'effectue par séquences.

Discussion et prises de position

Une commissaire du Parti libéral-radical ne voit pas d'objection à voter pour un plan de relance de la culture. Cette dernière relance la société.

Une autre commissaire du Parti libéral-radical estime que cette motion enfonce des portes ouvertes. Les auditions ont montré qu'un plan de relance existe déjà. Un vote favorable risque d'ouvrir des lignes budgétaires supplémentaires. Elle préfère donc s'abstenir.

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce qu'il votera pour la motion dans la mesure où le plan de relance existe déjà.

Un commissaire du Centre déclare qu'il va soutenir la motion. La réponse du Conseil administratif à la motion permettra de faire l'inventaire de toutes les actions qui ont déjà été menées.

Une commissaire d'Ensemble à gauche affirme que son groupe va également soutenir la motion. Il est important de donner un message politique fort au secteur de la culture.

Le Mouvement citoyens genevois estime que la culture se soutient par elle-même et n'a pas besoin d'être anticipée par l'Etat. Par ailleurs, le soutien est manifestement déjà en place. Le Mouvement citoyens genevois s'abstiendra donc de voter la motion.

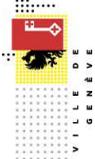
Les Vert-e-s annoncent qu'ils soutiendront la motion car il est important de poursuivre cette dynamique de relance de la culture.

L'Union démocratique du centre remarque que la Ville a déjà investi beaucoup d'argent pour soutenir la culture. Outre le fait que cette motion est trop générale, les pouvoirs publics n'ont pas à être interventionnistes en matière de culture. Cela déboucherait sur une action d'influence dans ce domaine. L'Union démocratique du centre ne votera donc pas pour cette motion.

Vote

La motion M-1627 est acceptée à la majorité, soit par 12 oui (2 LC, 3 Ve, 1 EàG, 2 PLR, 4 S) contre 1 non (UDC) et 2 abstentions (MCG, PLR).

Annexe: présentation du DCTN (séance du 18 octobre 2021)



Commission des arts et de la culture
18 octobre 2021

Département de la culture et de la transition numérique

Motion du 9 juin 2021

Un plan de relance pour la culture

M 1627



Mesures pour les entreprises culturelles

Dispositif



Fédérales et cantonales

Aides d'urgence (*prêt à taux 0%*)
Indemnités des pertes financières
Projets de transformation (*subventions*)
Mesures complémentaires (*PL 12990*)
+ organisations professionnelles.

Réduction de l'horaire de travail (*RHT*)
Programme pour les cas de rigueur (*événementiel*)
Parapluie de protection (*manifestations publiques*)



Municipales - Ville de Genève

Maintien des subventions dans leur intégralité
Aides à fonds perdus (*Fondetec*)
Indemnités des pertes financières *PR – 1430 & 1481*
Révision des tarifications et des émoluments
(location etc.)

Projets de relance
+ Mise en place de résidences ;
+ Appel à projets etc.

Plan de soutien extraordinaire- *PR 1447*
+ Projets de résidences ;
+ Captation et diffusion numérique ;
+ Associations professionnelles ;
+ Médias audiovisuels.



Mesures pour les acteurs culturels

Dispositif



Fédérales et cantonales

Allocation pertes de gain coronavirus (APG)

Aides d'urgence
(prestations pécuniaires non remboursables)

Indemnités des pertes financières

Aides au loyer (*guichet FPLCE*)

Mesures complémentaires (PL 12990)
+ complément de revenus (12.2021)
+ bourses de recherche (12.2022)



Municipales - Ville de Genève

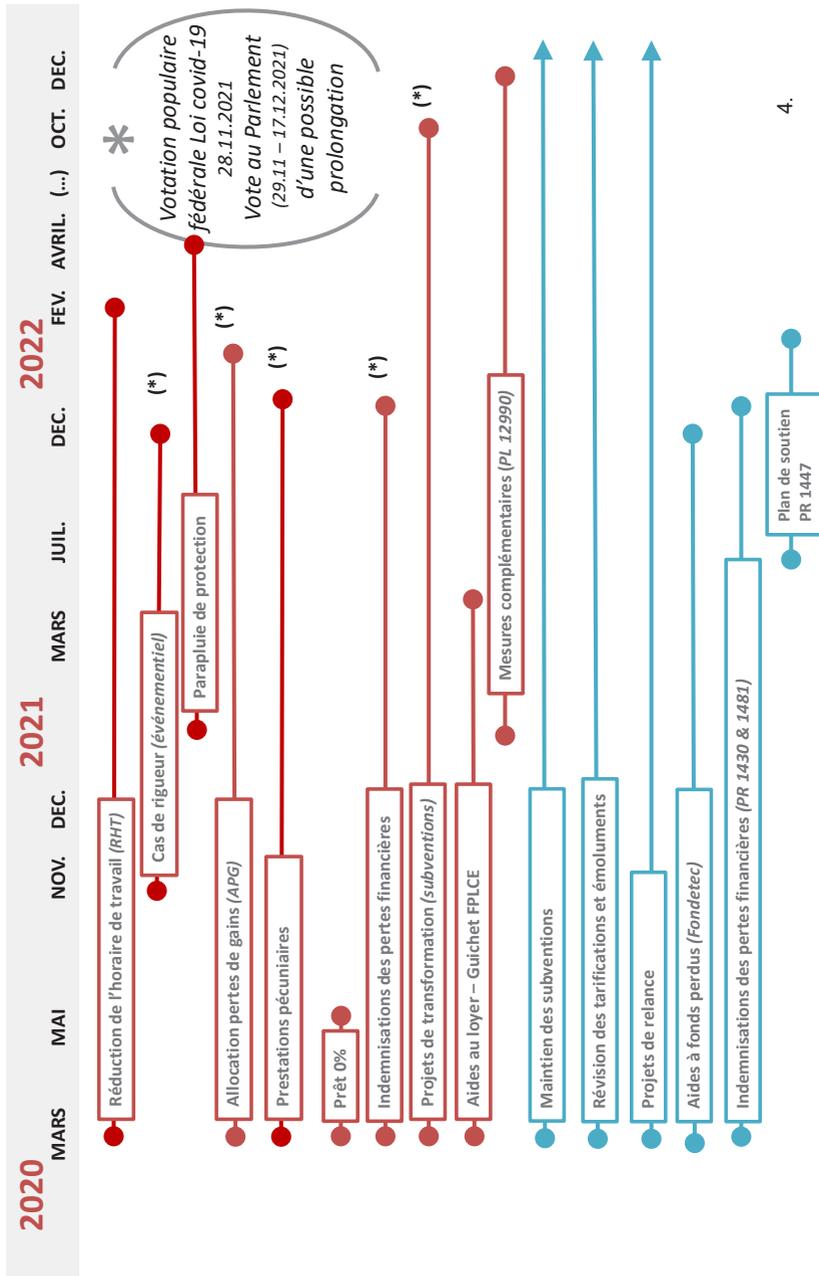
Maintien des subventions, mandats & bourses

Indemnités des pertes financières
(PR - 1430 & 1481)

Projets de relance
+ #LoveArtisteDici (1)
+ Organisation de concerts
+ Appel à projets
+ Résidences

Plan de soutien extraordinaire - PR 1447
+ Bourses de recherche
+ #LoveArtisteDici (2)

Calendrier de déploiement





Plan de relance 2022

